



Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la radioactivité
29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence
Tel. 33 (0)4 75 41 82 50

Communiqué CRIIRAD
14 octobre 2015

**ACCIDENT NUCLEAIRE
ALIMENTS CONTAMINES**

30 ans après Tchernobyl, la France a-t-elle à nouveau préféré l'industrie nucléaire à la santé de plus de 500 millions d'Européens ?

La CRIIRAD adresse ce jour une [lettre ouverte au Président de la République](#)

Discrètes négociations autour d'un projet sans fondement scientifique

Depuis plus d'un an, les représentants des 28 Etats membres de l'Union européenne débattent, au sein du groupe **QUESTIONS ATOMIQUES**, des limites de contamination radioactive applicables à nos aliments en cas d'accident nucléaire : à partir de combien de morts et de malades, l'impact sanitaire sera-t-il jugé suffisamment élevé pour justifier l'interdiction de commercialisation et les coûts d'indemnisation des agriculteurs et éleveurs concernés ?

Le projet de règlement élaboré par la Commission européenne prévoit le maintien des limites de contamination excessivement élevées adoptées en 1987-1989 sous la pression de la France. Il est d'autant plus impératif de revoir ces limites à la baisse que depuis cette époque les effets cancérigènes des produits radioactifs se sont avérés bien plus élevés qu'on ne le pensait (ce qui a conduit l'Europe à abaisser de 5 mSv/an à 1 mSv/an la limite de dose définie pour le public¹).

La CRIIRAD a procédé en début d'année à l'analyse critique du **rapport d'expertise** cité en référence par la Commission européenne et censé justifier le maintien, sans changement, des niveaux maximaux admissibles de radioactivité dans les aliments. **Ce rapport est entaché d'anomalies graves (omissions, contradictions, erreurs...) qui conduisent toutes à minorer très fortement les risques. Leur correction conduirait à diviser par 100 les limites de contamination définies dans le projet de règlement.**

La CRIIRAD a transmis son analyse à toutes les entités appelées à se prononcer (le rapporteur du Parlement européen, la commission environnement, les eurodéputés, les membres du groupe question atomiques...) et ses contacts à l'étranger ont pu relayer ses informations auprès des responsables de plusieurs Etats membres.

Suite à ces démarches, un courriel du cabinet du ministre de la Santé de l'Autriche² est venu attester que **les Etats membres sont parfaitement au courant des graves travers de l'expertise Euratom. L'Autriche et l'Allemagne ont d'ailleurs essayé d'obtenir sa révision mais ont échoué, faute de majorité. Elles ont tenté d'en compenser les insuffisances et ont surtout évité le pire en s'opposant aux Etats qui voulaient que les limites établies dans le règlement (déjà excessivement élevées) puissent être revues à la hausse dès lors qu'un accident surviendrait.**

Quel rôle ont joué les autorités françaises ?

Les risques sanitaires associés aux taux de radioactivité autorisés dans les aliments sont extrêmement élevés, tout particulièrement pour les enfants. S'il est exact que la France n'a pas appuyé les efforts de l'Allemagne et de l'Autriche, elle est déjà coupable, à nos yeux, de « **non-assistance à personne en danger** ». Sa responsabilité va-t-elle au-delà ? La France s'est-elle simplement abstenue d'intervenir ou fait-elle partie des Etats qui ont essayé « *longtemps – et avec véhémence* » d'obtenir la possibilité d'augmenter les limites ? Elle serait alors coupable de « **mise en danger de la vie d'autrui** »

Compte tenu des enjeux du dossier, ces questions sont posées ce jour, publiquement, au Président de la République.

→ [Lire la lettre ouverte](#) → [Lire les annexes](#)

¹ NB : une division par 10 était nécessaire mais elle a été jugée trop pénalisante pour l'industrie nucléaire

² Texte du courriel reproduit en annexe 5 (texte original en allemand avec traduction en français)

Une copie du courrier est adressée en parallèle au Premier ministre et aux 5 ministres directement concernés par le dossier. Le dossier sera également transmis aux parlementaires afin qu'ils interrogent le gouvernement sur la position de la France dans ce dossier.

Contact: corinne.castanier@criirad.org

Téléphone CRIIRAD : 04 75 41 82 50

Plus d'information sur le dossier :

<http://www.criirad.org/aliments-nma-accidentnucleaire/sommaire.html>

- **Sur le bras de fer engagé avec la Commission européenne et le ministère français de la santé** pour obtenir la levée du secret sur l'identité des experts responsables du rapport et des avis qui valident les taux de radioactivité autorisés dans les aliments : échanges de courriers entre la CRIIRAD et la Commission européenne (CE du [12/06/2015](#) ; CRIIRAD du [24/06](#) ; CE du [29/07](#) ; CRIIRAD du [2/09](#)) ; dépôt de plainte auprès de l'Euro-Ombudsman, échanges de courrier avec le ministère de la santé (CRIIRAD du [19/06/2015](#) ; DGS du [24/07](#) ; CRIIRAD du [25/08](#)).
- **Sur les informations transmises au Parlement européen** et à son rapporteur, [Mme Herranz-Garcia](#).
- **Sur la pétition : 30 520 signatures au 13/10/2015**, 13 338 signatures sur formulaire papier ; 17 182 signatures en ligne : <http://criirad-protégeonsnotrealimentation.wesign.it/fr>

IT | ES | EN | DE | PT | RO | FR



Protégeons notre santé en cas d'accident nucléaire

Protégeons notre santé en cas d'accident nucléaire

Pétition contre le projet de règlement européen qui autorise, en cas d'accident nucléaire, la commercialisation d'aliments très contaminés.



TARGET

17182 / 20000 signers

SIGNER LA PÉTITION

Courriel*

Veillez saisir votre courriel

 Signer avec Facebook